

Livret d'accueil

# RÉSIDENCE LE LABOURAT

Résidence pour travailleurs en ESAT



29 av. des Martyrs de la  
Résistance, 10 000 Troyes



03 25 70 44 30



labourat@apei-aube.com





## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame, Monsieur, Bienvenue

Ce livret d'accueil est à votre disposition pour vous faire connaître l'APEI Aube et surtout le fonctionnement de l'établissement dans lequel vous serez accueillis.

Nous espérons qu'il répondra à vos premières questions et préoccupations avant que se mette en place le dialogue permanent qui s'instaurera et qui durera tout au long de votre parcours.

Il a été réalisé dans le respect des droits de la personne, ce qui est une des exigences majeures de notre association l'APEI Aube et de l'équipe professionnelle qui va vous accueillir.

**Marylin BONNOT**  
La Présidente de l'APEI Aube



## MOT D'ACCUEIL

Ce livret d'accueil a été élaboré pour faciliter votre intégration à la résidence.

Celui-ci vous présente l'APEI aube et la résidence, ses missions, son organisation relative à la vie de la collectivité, les prestations proposées, ainsi que de nombreuses informations pratiques et utiles. Le règlement de fonctionnement de la résidence vient préciser de nombreux points abordés ici succinctement.

Les professionnels du Labourat sauront vous accueillir et vous accompagner, à la fois dans la lecture de ce document et dans l'apport des précisions dont vous aurez besoin, mais également dans votre installation et votre intégration, dès votre arrivée.

Les besoins et aspirations de chacun évoluent, et cette évolution participe à la vie de la collectivité et à sa progression. Chacun a la possibilité d'être acteur et doit pouvoir y trouver sa place. Diverses instances vous le permettront, telles les réunions de résidents et les Conseils à la Vie Sociale.

Nous vous souhaitons la bienvenue à la résidence.

La Directrice  
**Odile NORMANT**

# SOMMAIRE

L'APEI AUBE.....	7
PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE LE LABOURAT.....	9
PRESTATIONS OFFERTES PAR LA RÉSIDENCE.....	14
L'ORGANIGRAMME.....	17
VOTRE ACCUEIL ET VOTRE ADMISSION.....	18
L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT.....	19
LA RÉSIDENCE LE LABOURAT AU QUOTIDIEN.....	21
VOTRE DÉPART DE L'ÉTABLISSEMENT.....	23
VOS DROITS ET DEVOIRS.....;	24
RECUEIL ET TRAITEMENT DE DONNÉES NOMINATIVES.....	26
LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE (DAC).....	27
LE SERVICE SOCIAL DE L'APEI.....	27
MODALITÉS DE RÉVISION DU PRÉSENT LIVRET.....	25
CONTACTS UTILES.....	28

## LIVRET D'ANNEXES (documents joints au livret d'accueil)

- ▶ Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ▶ Charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de la vie affective....
- ▶ Droit de la personne de disposer d'elle-même
- ▶ Liste des personnes qualifiées
- ▶ Notice d'information relative à la désignation de la personne de confiance
- ▶ Fiche Sécurité

## Missions de l'APEI AUBE

L'Association a pour buts :

- ▶ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux des familles adhérentes,
- ▶ D'entretenir entre les familles adhérentes, l'esprit familial et de solidarité nécessaire, de leur apporter l'appui matériel et moral indispensables et d'assurer les mêmes services et aides aux personnes en situation de handicap sans soutien familial,
- ▶ De leur venir en aide par des renseignements et des conseils, de leur procurer l'assistance d'un service social et, généralement de promouvoir et de mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire pour le meilleur développement physique intellectuel et moral des personnes en situation de handicap, dans le but de favoriser au maximum de leurs possibilités l'accès à une autonomie et une qualité de vie optimale,
- ▶ De créer, de gérer des établissements spécialisés pour enfants, adolescents, adultes handicapés mentaux, tendant à l'éducation, la rééducation, l'adaptation, la mise au travail, l'insertion sociale, l'hébergement et l'organisation des loisirs.

## Présentation de l'association

L'APEI Aube est une Association de Parents d'Enfants Inadaptés et de Personnes Handicapées. Elle est située dans l'Aube et la Haute-Marne.

Elle a été fondée conformément aux dispositions de la loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et déclarée en préfecture en 1962.

L'APEI Aube porte des valeurs qui placent l'épanouissement de la personne en situation de handicap au centre de son engagement.

Elle s'attache à défendre les intérêts de toutes les familles comportant des Personnes en situation de handicap et leur apporter un appui moral et matériel à la mesure de leurs difficultés.

Elle gère tous les établissements et services indispensables à l'épanouissement de ses personnes accompagnées, par l'éducation, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle, l'hébergement, l'organisation de leurs loisirs ainsi que la prise en charge des soins médicaux.

Elle est une force de réflexion et de proposition sur l'évolution des besoins spécifiques au handicap intellectuel. Pour ce faire, elle intervient et travaille avec les élus, les pouvoirs publics et les financeurs.

L'APEI Aube est gérée par un conseil d'administration constitué de 21 personnes (parents d'enfants en situation de handicaps mentaux et membres d'amis) dont 2 personnes accompagnées auxquelles les statuts de l'Association attribuent 2 sièges.

À ce jour, l'APEI Aube compte plus de 600 adhérents, gère 29 établissements et services représentant plus de 1 500 places d'accueil, au service de 1 000 familles et emploie plus de 850 salariés. Elle dispose d'un Siège Social chargé de mettre en œuvre la politique associative auprès des établissements et services.

## Valeurs et volontés associatives

Le projet associatif exprime les valeurs de l'Association au travers de la solidarité, de l'entraide et de l'engagement au service de ceux qui n'ont pas demandé à naître différents. La laïcité, la promotion de la santé de la personne, la présence tout au long du parcours de vie, le respect de la singularité de la personne, la reconnaissance de l'individu comme citoyen à part entière, l'adhésion et le bénévolat, l'épanouissement personnel et social de l'utilisateur, la solidarité, l'entraide, l'écoute des familles sont le socle commun de l'APEI Aube.

Les principes forts de l'Association :

- ▶ Instaurer les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement pour la personne et sa famille
- ▶ Réaffirmer les engagements et les responsabilités associatives
- ▶ Soutenir une politique d'information et de communication auprès des familles
- ▶ Faciliter le parcours de vie. Eviter les ruptures
- ▶ Faciliter le parcours de santé et de soins de la personne
- ▶ Les activités socioculturelles et sportives, des dimensions essentielles du bien-être
- ▶ La vie affective et sexuelle

Pour de plus amples informations sur l'APEI Aube (gouvernance, organisation, moyens d'accompagnement, ...), vous disposez d'une plaquette d'information associative qui vous est remise avec cette documentation d'accueil.

Un site internet est également consultable à l'adresse suivante : [www.apei-aube.com](http://www.apei-aube.com)

Dans le cadre de votre admission, un administrateur de l'Association se tient à votre disposition pour vous délivrer toute information utile.

### Extrait du projet associatif :

« A l'occasion de la première rencontre, il est proposé aux familles un double accueil : Association / Professionnels afin de leur permettre de connaître l'Association mais aussi de mieux appréhender le cadre général de l'offre des services. »



# PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE LE LABOURAT

La Résidence Le Labourat est un foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés d'une capacité de 72 places, dont 2 places en accueil temporaire. Elle propose un hébergement et un accompagnement aux adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Pour pouvoir y être admis, la personne accueillie doit bénéficier d'une orientation établie par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

L'hébergement est composé de chambres individuelles et de locaux collectifs. Les repas sont pris au Self Lafontaine, à proximité de la résidence. Le week-end, les petits déjeuners sont préparés et pris sur place.

L'établissement propose les prestations suivantes :

- ▶ Hôtelières : hébergement – restauration – lingerie – entretien des locaux et espaces privatifs
- ▶ Accompagnement personnalisé
- ▶ Accompagnement à la vie quotidienne
- ▶ Accompagnement à la vie sociale
- ▶ Activités sportives, de loisirs et culturelles
- ▶ Suivi des soins et accompagnement psychologique

Par Convention du 12 Novembre 2012 passée avec le département de l'Aube, la résidence est agréée par l'Aide Sociale.

# Les missions de l'établissement

## Proposer un hébergement adapté aux personnes travaillant en ESAT

- ▶ La personne accueillie est hébergée en chambre individuelle dans un collectif. Elle bénéficie ainsi d'un lieu privatif tout en partageant son quotidien avec d'autres résidents.

## Proposer un accompagnement personnalisé aux personnes accueillies

- ▶ Chaque personne est unique et singulière et a de ce fait des besoins différents. L'accompagnement doit répondre à ses besoins tant par un accompagnement adapté dans les actes de la vie quotidienne que dans l'évolution de la personne accueillie vers une autonomie plus importante. Afin d'assurer une continuité de service, l'accompagnement proposé s'organise en étroite collaboration avec la famille du résident et/ou son représentant légal, l'ESAT et toutes autres personnes ressources.

## Veiller à la protection et à la sécurité des personnes accueillies

- ▶ Pour que chaque personne accueillie se sente en sécurité, l'établissement est vigilant en matière de sécurité des locaux. L'équipe d'accompagnants est attentive à tout risque de maltraitance et veille au bien-être des résidents.

## Favoriser l'intégration sociale de la personne accueillie et son bien être

- ▶ Permettre à la personne accueillie d'élargir et d'enrichir son environnement familial (coiffeur, presse, magasins, médecin, loisirs...). Apprendre et inciter la personne à assumer seule ses démarches administratives si elle en a la capacité.

# Situation géographique de l'établissement



## Bus TCAT :

Ligne 1 dir. Pont Ste Marie  
Ligne 7 : dir. Centre commercial  
**Arrêt: Europe**

Proche du rond-point de l'Europe (carrefour vers Nancy, Chaumont, Châlons-en-Champagne), la résidence Le Labourat se situe au Nord-Est de la ville de Troyes, dans un parc boisé de trois hectares qui accueille également d'autres structures d'hébergement, ainsi que des ESAT et le siège de l'APEI de l'Aube.

A proximité du centre-ville, ce lieu est desservi par les transports en commun (lignes de bus N°1 ET N°7) et se trouve proche du stade de l'Aube et de l'avenue du 1er Mai (avenue commerçante).

Proche de : PARIS (160 km), REIMS (120 Km), DIJON (190 km), NANCY (190 Km)

La proximité du centre-ville est un atout pour les personnes accueillies qui peuvent, de ce fait, effectuer des achats de manière autonome. Un arrêt de bus qui dessert en ligne directe le centre se trouve proche de l'établissement.

Divers magasins (boulangerie, presse, pharmacie...) ainsi qu'un cabinet médical se situent à proximité du site.

Le stade de l'Aube où se produit régulièrement l'équipe locale est également proche de la résidence.

## Description de l'établissement

La résidence occupe un bâtiment de deux étages desservis par un ascenseur. Elle est composée de 70 Chambres individuelles meublées, avec coin toilette. Elle dispose également d'une chambre supplémentaire pour l'accueil de stagiaires.

La restauration, l'entretien des locaux et l'entretien du linge sont réalisés par des prestataires externes à l'établissement.

La résidence est équipée de bornes wifi permettant un accès à l'internet.

La maintenance de la résidence est effectuée par le plateau technique de l'APEI

En matière de sécurité des locaux, notre établissement est équipé d'une protection incendie et d'un système de vidéosurveillance installé dans les couloirs de la résidence.

La résidence dispose de trois véhicules 9 places et d'un véhicule 5 places utilisés pour les accompagnements individuels, les courses, les sorties en petit groupe et les accompagnements médicaux.

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'établissement met à votre disposition les infrastructures suivantes :

Au rez-de-chaussée se trouvent :



Un hall d'entrée avec panneau d'indication des différents lieux, une vitrine pour exposer les réalisations créatives des résidents, ainsi qu'un registre d'entrée et de sortie à renseigner par tous les visiteurs. L'accès à l'ascenseur qui dessert les étages.



Une salle de restauration où est installé un distributeur de boissons chaudes pour les petits déjeuner du week-end mais qui sert également pour les réunions avec les résidents, avec à proximité une cuisine.



Deux salles de détente, l'une avec écran TV, distributeur de boissons chaudes et où sont installées les boîtes aux lettres individuelles ainsi que l'affichage des activités et une avec un billard, un baby-foot et un distributeur de boissons fraîches.



Le local des Maîtresses de Maison avec une lingerie équipée de deux lave-linges et d'un sèche-linge utilisée par les résidents en capacité d'entretenir leur linge avec ou sans accompagnement.



Une infirmerie avec salle de remise de traitement, bureau et salle SST.



Une salle de remise en forme et un vestiaire, une salle de relaxation et une salle informatique.



La salle de réunion, le secrétariat, le bureau du directeur, du chef de service et celui de la psychologue.

Au 1er étage et 2ème étage :



L'établissement propose 70 chambres individuelles avec un coin toilette sur deux étages servis par un ascenseur (4 chambres se trouvent au RDC).



Chaque étage dispose d'une lingerie, de salles de bain communes et de sanitaires.



Les deux étages disposent d'un salon «coiffure et soins esthétiques» et d'une salle d'activités.



Vous trouverez également aux deux étages le bureau de l'équipe éducative.

# PRESTATIONS OFFERTES PAR LA RÉSIDENCE

## ► Hébergement

La résidence du Labourat vous propose une chambre meublée avec entrée, coin toilette et rangement.

## ► Restauration

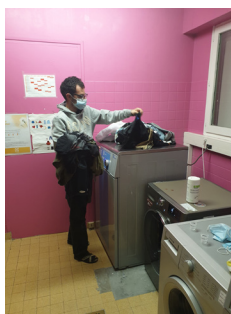
Les repas du midi et du soir sont élaborés et livrés par une entreprise de restauration. Les repas sont remis en température et servis au Self La Fontaine (ESAT) se trouvant à proximité de la résidence. Les petits déjeuners du lundi au vendredi sont également préparés et servis au Self La Fontaine. Les petits déjeuners du samedi et dimanche sont préparés et servis dans la salle de restauration de la résidence. Les menus peuvent être adaptés sur avis médical et selon les convictions culturelles.



Les repas sont servis en Self-service selon les horaires suivants :

- Le petit-déjeuner : du lundi au vendredi à 7h30
- Le déjeuner : le samedi, le dimanche et les jours fériés à 12h00
- Le dîner : du lundi au dimanche de 18h45 à 19h45
- Les petits déjeuners du week-end et des jours fériés sont pris à la résidence de 8h00 à 10h00.
- Vous avez la possibilité de manger à l'extérieur lorsque vous le souhaitez ou lors des sorties organisées par l'équipe éducative les week-ends et jours fériés.

## ► Entretien du linge



Votre linge personnel ainsi que le linge de lit sont entretenus par un blanchisseur extérieur : Tout le linge personnel doit être identifié.

Dans certaines situations vous pouvez entretenir votre linge avec le soutien de l'équipe éducative dans le cadre d'un apprentissage.

## ► Suivi des soins médicaux et infirmiers

Du personnel paramédical vous accompagne à la prise des traitements en fonction d'une prescription médicale.

L'infirmière assure le suivi des dossiers médicaux, les prises de rendez-vous et l'accompagnement, si besoin, aux rendez-vous médicaux.

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant.

La résidence a conventionné avec la pharmacie de la gare pour réaliser la préparation des piluliers. Avec votre accord, ce moyen sera privilégié pour toute préparation relative à des prescriptions médicamenteuses.

Le traitement ou les changements de traitement doivent être communiqués sur les lieux de travail.

Les infirmières sont joignables par téléphone du lundi au vendredi de 16h30 à 18h45 au 03 25 70 44 31. Les familles peuvent les rencontrer sur rendez-vous.

## ► Soutien psychologique et moral

Un soutien psychologique peut s'avérer soutenant dans certaines situations :

- Vous aider à surmonter un moment ou un événement difficile par un réconfort de circonstance,
- Abaisser les tensions et angoisses associées aux difficultés psychologiques que vous pourriez rencontrer,
- Vous aider à maîtriser vos émotions, à gérer votre stress...

La psychologue de la résidence pourra intervenir à votre demande ou celle d'un membre de l'équipe éducative, voire d'une tierce personne, si vous en êtes d'accord.

## ► Un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne en fonction de vos capacités et de vos besoins et visant à une meilleure autonomie

L'équipe vous propose un accompagnement adapté à vos attentes et vos besoins dans les différents actes de la vie quotidienne. Un projet personnalisé est élaboré, conformément à la législation, dans les six mois suivant votre entrée à la résidence. Il est évalué et réactualisé tous les ans ou en tant que de besoin.

## ► Apprentissages dans les actes de la vie quotidienne

Notre résidence vous permet de préparer au mieux votre projet de vie en fonction de vos potentialités. Au moyen de divers apprentissages proposés, nous visons plus particulièrement l'acquisition et le développement d'une autonomie dans les actes de la vie quotidienne.



## ► Aide et conseil relationnel

L'équipe d'accompagnants vous propose, si besoin, un soutien dans vos relations (familiales ou autre). Votre référent peut rencontrer votre famille à votre demande en cas de nécessité.

## ► Sécurité et prévention

Les contrôles réguliers des installations sont réalisés par des organismes agréés.  
Un système de vidéo surveillance est installé dans les parties communes de l'établissement.

Le personnel suit des formations régulières : incendie, manipulation des extincteurs, Sauveteur Secouriste du Travail, ...

Des exercices d'évacuation sont réalisés régulièrement (au moins 2 fois par an).

Une équipe d'accompagnement et un surveillant de nuit assurent une présence dans l'établissement 24 h/24 et 7 jours/7 pour veiller à votre sécurité, votre bien-être et à votre accompagnement au quotidien.

L'équipe d'accompagnants propose des actions de sensibilisation aux dangers environnants.

L'APEI Aube a souscrit, pour l'ensemble des personnes accueillies sous sa responsabilité, une assurance sur les accidents corporels comprenant l'assistance aux personnes assurées.

Ses garanties s'appliquent :

- Lors de leur présence dans les locaux,
- A l'extérieur des locaux,
- Au cours des activités.

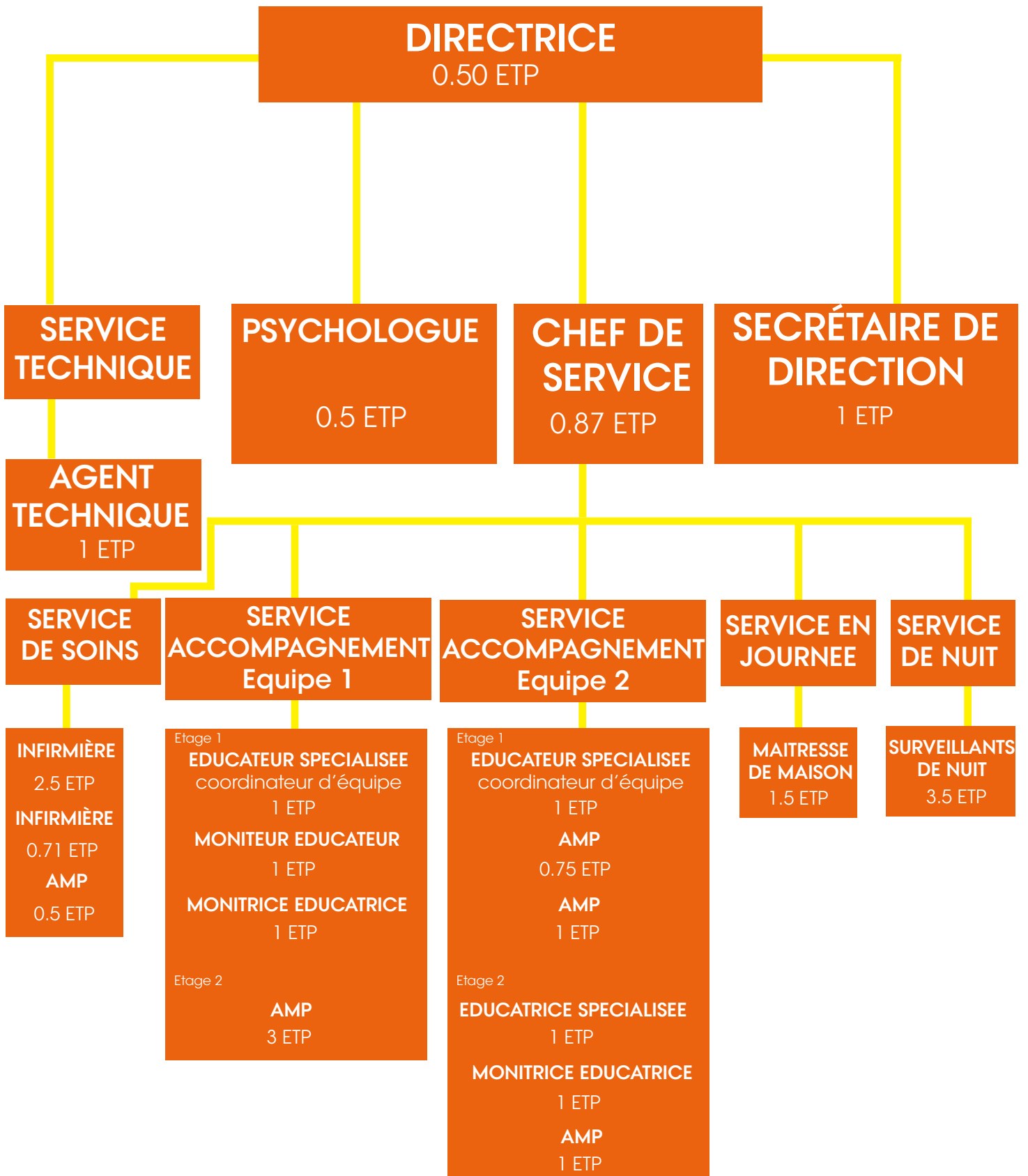
Une assurance responsabilité civile complète ce dispositif.

Dans le cadre de votre admission (ou de l'admission de votre proche, pour les responsables légaux), il vous est demandé de contracter de même, une assurance responsabilité civile et d'en fournir l'attestation au secrétariat de l'établissement (voir liste des pièces administratives à fournir).





# ORGANIGRAMME



ETP : Equivalent Temps Plein

# VOTRE ACCUEIL ET VOTRE ADMISSION

## ► Votre admission

Votre demande d'admission à la résidence le Labourat doit être adressée par courrier à l'attention de la directrice de l'établissement.

Si vous répondez aux critères mais qu'aucune place n'est disponible, vous serez inscrit sur une liste d'attente.

## ► Votre accueil

Dès votre arrivée votre référent ou un membre de l'équipe éducative vous guidera au sein de la Résidence. Il vous présentera l'ensemble du personnel et vous expliquera le fonctionnement de la structure. Il vous proposera un accompagnement à la lecture des différents documents qui vous auront été remis à votre arrivée.

Votre référent vous aidera à vous familiariser avec l'établissement et à vous installer. Il vous informera sur vos droits et devoirs, le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale...

Après une période d'observation, d'évaluation et le recueil de vos attentes et de vos besoins, vous élaborerez votre projet personnalisé avec votre référent et l'équipe pluridisciplinaire.

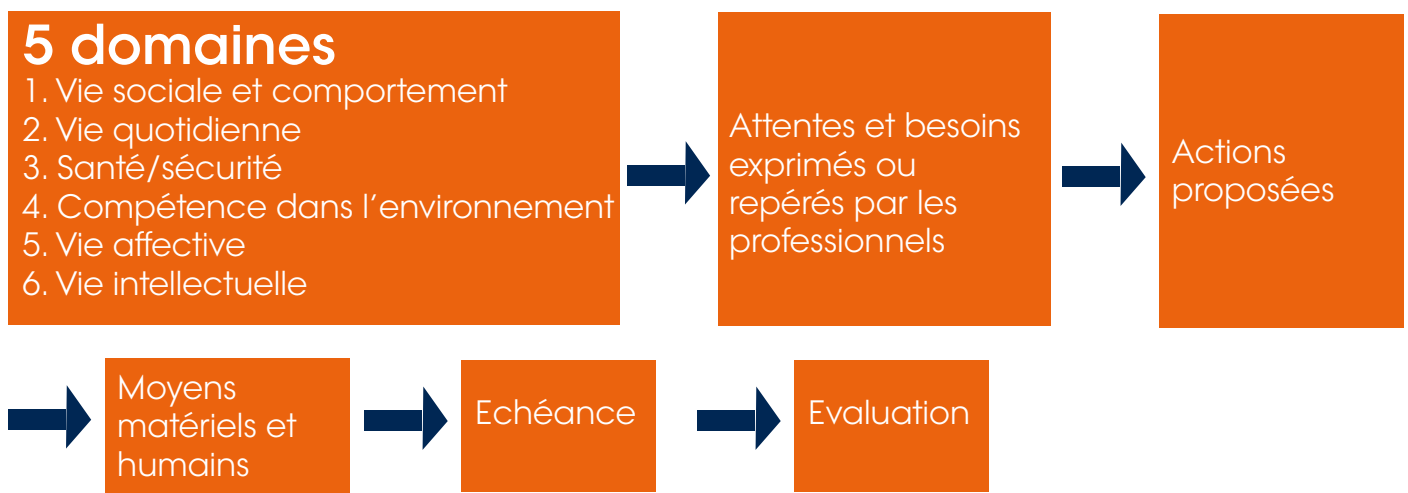


# L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT

## ► La notion d'accueil

L'équipe pluridisciplinaire est consciente que l'accueil dans un nouveau lieu de vie est un moment important pour vous. C'est d'abord une rupture avec le lieu de vie précédent, se conjuguant parfois avec l'arrivée dans un nouveau lieu d'activité (ESAT). L'accueil sera donc préparé en amont afin de faciliter au mieux votre adaptation à ces changements. Mais accueillir une nouvelle personne, c'est également préparer les résidents de la structure d'accueil à cette arrivée afin qu'ils participent pleinement à ce temps fort. En amont de votre admission, un référent parmi l'équipe d'encadrement est désigné afin que, dès votre arrivée, vous ayez une personne ressource qui sera votre interlocuteur privilégié. Le référent s'efforcera de créer un lien de confiance avec vous et votre entourage. Cette organisation doit vous permettre de nouer des liens sociaux et de vous familiariser avec les règles de vie collective.

## ► Le projet personnalisé



Après une période d'observation, nous construirons en commun votre projet personnalisé. Le projet personnalisé est élaboré au cours des 6 premiers mois suivant votre admission. Nous évaluerons ensemble vos compétences à l'aide d'une grille d'évaluation (Référentiel d'Observation des Compétences Sociales/ ROCS), commune à l'ensemble des structures Hébergement ESAT de l'APEI Aube. Cette grille d'évaluation est intégrée dans le dossier informatisé de l'utilisateur.

Ce document permet de formaliser les actions à mettre en œuvre avec vous et les moyens matériels et humains qui en découlent. Des échéances sont fixées selon les objectifs définis afin d'évaluer la progression.

Votre projet personnalisé est construit à partir d'un outil qui questionne les domaines suivants :

**Vie intellectuelle** : Vos capacités à comprendre et assimiler les consignes. Votre niveau d'élocution, de lecture, d'écriture ou de calcul. Mise en place d'outils adaptés (pictogrammes, signalisation, etc...) pour faciliter votre quotidien

**Vie sociale et comportement** : Il s'agit de favoriser la relation à l'autre, éviter l'isolement et le conflit. D'autre part, le rappel des codes sociaux doit faciliter la vie en collectivité et l'insertion sociale

**Vie affective** : Maintenir les liens familiaux, entretenir une relation affective ou amoureuse

## Projet personnalisé

**Vie quotidienne** : Evaluation et suivi de l'hygiène corporelle et vestimentaire, de l'entretien de son lieu de vie et de son linge. Capacité à gérer son temps libre. Proposition d'apprentissages

**Compétences dans l'environnement** : Vos capacités de déplacement, votre aptitude à demander des renseignements, utiliser un téléphone, ...). Effectuer des achats, se rendre aux RDV médicaux. Elargir vos relations et votre environnement

**Santé/sécurité** : Votre faculté à nous alerter sur votre état de santé, le suivi de votre traitement ainsi que votre capacité à organiser vos rendez-vous médicaux.

Le projet personnalisé est un document vivant qui est amené à être annuellement revisité et réévalué, notamment dans les cas où les objectifs ne sont pas atteints, ce qui nécessite de les modifier ou de les différer. Un avenant sera alors formalisé.

Ce sont les projets personnalisés qui influencent l'organisation des prestations proposées et des activités d'apprentissage propre à chaque personne.

# LA RÉSIDENCE LE LABOURAT AU QUOTIDIEN

## ► Votre chambre

A votre arrivée, la clé de votre chambre vous est remise. Vous en êtes responsable. Chaque résident dispose de sa clé de chambre et est informé de l'intervention en journée de l'entreprise de nettoyage (une assurance prend en charge le remboursement en cas de casse d'objet).

Il vous est possible de laisser votre clé dans le bureau de l'équipe éducative lorsque vous quittez la résidence.

Vous pouvez meubler et décorer votre chambre à votre convenance, à condition de respecter les normes en matière de sécurité incendie.



Vous pouvez également entretenir tout ou partie de votre chambre si vous le souhaitez et que vous en avez la capacité.

## ► Argent et valeurs

Il vous est possible de déposer auprès de l'équipe éducative de l'argent ou des valeurs que vous souhaitez mettre en sécurité, tout en limitant cette pratique au maximum. Les modalités de dépôt et de retrait seront à étudier avec l'équipe éducative (reçu à signer).

Vous avez la possibilité de remettre votre argent de poche à votre référent qui peut vous aider dans sa gestion. Une fiche est ouverte à votre nom et votre dépôt est mis dans un coffre.

En cas de vol, la résidence décline toute responsabilité.

## ► Vos loisirs

L'équipe d'accompagnants vous propose diverses activités sportives et culturelles régulièrement en semaine, les week-ends et lors de vos temps de congés : modélisme, football, handball, chorale, activités créatives, équitation, salle de remise en forme, salle de relaxation et détente corporelle... Cette liste est non exhaustive, pouvant évoluer en fonction des besoins et souhaits des résidents, notamment pour ceux qui ont peu ou pas la capacité de gérer seuls leurs temps libres et leurs loisirs. Une réunion est programmée chaque semaine pour recueillir les propositions d'activités à organiser. Il vous est également possible d'intégrer un club sportif, culturel ou autre à titre individuel ou avec le soutien de l'équipe éducative.

Il est souhaitable que vous puissiez disposer d'argent de poche chaque mois pour vos dépenses personnelles et pour la participation à d'éventuelles activités extérieures (Bowling, cinéma, restaurants, parc de loisirs).



## ► Conditions de participation financière

- Le Labourat finance son fonctionnement à partir d'un prix de journée fixé par le conseil départemental et révisé annuellement. Une participation à vos frais d'hébergement vous sera facturée (voir contrat de séjour et son annexe 2).
- Conformément à la convention établie avec l'aide sociale du département de l'Aube, « les sommes mensuelles laissées à disposition des résidents des structures d'accueil de l'APEI sont calculées en tenant compte des articles L132-3 et D344-35 du Code de l'Action Sociale et des Familles et des charges réelles auxquelles ils doivent faire face, et sont évaluées aux montants suivants : résidence Le LABOURAT : 62% de l'AAH à taux plein.
- Votre inscription à des activités organisées lors d'une semaine de congés au printemps, donnera lieu à une participation de votre part (voir contrat de séjour).
- Certaines activités culturelles ou sportives organisées par l'établissement nécessitent également une participation financière (cinéma, bowling, concerts...).

## ► Participation du représentant légal ou de la famille

Vous, votre famille ou représentant légal pouvez-vous impliquer :

- Au niveau de l'établissement :

Par le biais du C.V.S. (Conseil de la Vie Sociale) : Instance qui donne son avis sur toutes les questions inhérentes au fonctionnement de l'établissement.

Un représentant des résidents participe aux réunions du CVS. Une élection est organisée tous les trois ans à la résidence, à laquelle participe l'ensemble des usagers pour désigner leurs représentants. Des réunions avec les résidents sont programmées avant chaque CVS pour recueillir les remarques et questions concernant le fonctionnement de la résidence.

- Au niveau individuel

Entretien sur demande des parents et/ou des professionnels,  
Rencontres informelles lors de visites.

- Au niveau associatif

Vous et votre famille pouvez adhérer à l'association mais également intégrer son conseil d'administration.

## ▶ Les visites de vos proches et de vos amis

### ▶ Sorties personnelles

Vous êtes libre d'aller et venir à la résidence. Néanmoins, pour des questions de sécurité, nous vous demandons d'informer un membre du personnel lorsque vous sortez.

Dans un souci d'organisation, tout découchage doit être anticipé, autant que faire se peut. Vous devez également nous en avvertir le plus tôt possible.

### ▶ Départ en week-end

Vous avez la possibilité de partir en week-end, soit de façon régulière, soit en fonction de vos désirs. Pour des raisons d'organisation, il est important que nous ayons connaissance de vos absences prévisionnelles.

Lors de votre départ, le vendredi vers 17h00, il est important que vous préveniez le professionnel présent et que vous remplissiez le registre des entrées-sorties qui se trouve dans le hall d'entrée. De même pour votre retour, le dimanche à partir de 17h00, ceci pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

## VOTRE DÉPART DE L'ÉTABLISSEMENT

Plusieurs possibilités sont envisageables :

- ▶ Vous souhaitez changer d'établissement dans le cadre d'une réorientation liée à votre projet personnalisé,
- ▶ Vous pouvez être amené(e) à quitter la structure suite à une décision de la C.D.A.P.H (nouvelle orientation),
- ▶ Votre départ peut également être lié à un désaccord sur votre mode d'accompagnement, à un problème de comportement ou de non-respect du règlement de fonctionnement.

# VOS DROITS ET DEVOIRS

Voir charte des droits et liberté de la personne accueillie dans le livret d'annexes.

## Vos droits

**Droit de s'exprimer** par le biais de réunions entre usagers et professionnels, organisées régulièrement afin de proposer un temps de parole et d'échange sur l'organisation de la vie à la résidence. Cette réunion a lieu avant le dîner pour une participation maximale des usagers. Chacun peut prendre la parole et exprimer ses idées, ses réclamations ou formuler des propositions pour améliorer le quotidien. Les professionnels présents transmettent les informations utiles à la vie de la structure, rappellent les règles (droits et devoirs) de la vie en collectivité si nécessaire.

**Droit à la sécurité physique** : locaux adaptés et sécurisés, vigilance de l'ensemble du personnel de l'établissement, contre toute forme de maltraitance ou de mise en danger

**Droit au respect de la vie privée** : chaque résident dispose d'une chambre fermant à clé et qui est un lieu privatif. Les membres de l'équipe d'accompagnement et tout autre personne ne peuvent y pénétrer sans l'accord du résident sauf cas d'urgence. Nous sommes tenus à la discrétion professionnelle et restons vigilants dans la transmission d'informations concernant l'usager.

**Droit au stricte respect de la liberté de conscience et de croyance** : cependant ce principe ne doit pas faire obstacle à la protection de la personne. Toute mise en danger avérée constitue une limite à son application.

**La vie affective et sexuelle** : La charte APEI (voir livret d'annexes) garantit ces droits. L'expression de la vie affective et sexuelle est respectée tout en prenant en compte les règles de vie en collectivité.



## Vos devoirs

- ▶ Respecter le règlement de fonctionnement qui vous a été remis et expliqué lors de votre admission.
- ▶ Être partie prenante dans la mise en œuvre de votre projet.
- ▶ Être respectueux envers les autres résidents et les professionnels de la résidence (comportement, tenue, langage, ...).
- ▶ Respecter les locaux et le matériel mis à votre disposition.

## Réclamations et recours

En cas de réclamation ou de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter par téléphone ou par courrier :

- ▶ La Directrice de l'établissement,
- ▶ Le Directeur général et/ou la Présidente de l'Association, dont vous trouverez les coordonnées en fin de document.  
Vous pouvez avoir recours à une « personne qualifiée » en cas de non-respect de vos droits. (loi 2002-2 du 2 janvier 2002), article L311-5 du CASF (Code de l'action sociale et des familles).

La personne qualifiée a pour mission d'aider à faire valoir les droits de l'utilisateur ou de son représentant l'égal.

Le résident dispose d'un soutien à la résolution d'un conflit personnel ou collectif, tel est l'esprit de la loi.

- ▶ La personne qualifiée ne s'entend pas comme étant un médiateur, mais comme un défenseur.
- ▶ Le demandeur est libre de choisir la personne qualifiée de son choix sur la liste de personnes fournie par le département. (liste en fin de document)
- ▶ Les personnes qualifiées interviennent à titre gratuit.

# RECUEIL ET TRAITEMENT DE DONNÉES NOMINATIVES

Conformément à l'article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles.

## ► Données médicales

Les données médicales sont transmises à l'infirmière de l'établissement et sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification auprès de l'infirmière de l'établissement.

La communication des données médicales est également possible par l'intermédiaire d'un praticien que vous aurez désigné à cet effet.

## ► Autres données concernant votre accompagnement

L'information relative à votre accompagnement est protégée par le secret professionnel auquel sont tenus l'ensemble des personnels sociaux, éducatifs, soignants, administratifs ainsi que les bénévoles associatifs.

Vous avez accès, sur demande auprès de la Direction, à toute information concernant votre accompagnement. A cet effet, il est constitué dans l'établissement pour chaque personne accueillie trois dossiers (administratif, médical, éducatif) où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de votre accompagnement.

L'accès à votre dossier se réfère à la procédure en vigueur dans l'établissement.

## ► Données informatisées

Par ailleurs, les informations vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé par le biais d'un logiciel métier dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Vous pourrez vous opposer à ce que les informations nominatives vous concernant fassent l'objet d'un traitement informatisé, dans les conditions fixées à l'article 26 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978.

La réglementation relative aux données personnelles a évolué depuis le 25 mai 2018. Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) a pour vocation de mieux protéger vos données. Nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à votre accompagnement au sein de notre établissement / service. Aucune information ne peut être communiquée à un autre établissement / service ou à un tiers sans votre accord.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, pour ce faire il vous suffit, en justifiant de votre identité, de vous adresser au Directeur d'établissement (cf procédure consultation du dossier unique) ou en vous adressant au Délégué à la protection des données (DPO) de l'APEI par mail à l'adresse : [dpo@apei-aube.com](mailto:dpo@apei-aube.com).

## LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINU (DAC)

Nous nous inscrivons dans une démarche continue d'amélioration de la qualité des prestations proposées par la résidence le Labourat :

- ▶ Régulièrement nous vous demanderons votre avis sur la qualité des prestations proposées par l'établissement.
- ▶ Des rapports d'évaluation interne issus des différentes enquêtes de satisfaction et d'évaluation externe effectués par un organisme habilité sont suivis d'actions correctives à mener. Ces actions sont regroupées dans le Plan d'Amélioration de la Qualité.
- ▶ Le Groupe Qualité de la résidence et l'équipe de direction a pour mission de mettre en œuvre les actions correctives, aidé pour cela par la responsable qualité de l'association.

## LE SERVICE SOCIAL DE L'APEI AUBE

Les prestations proposées par la résidence Les Prés sont complétées par le service social de l'association.

L'Assistant Social au sein de l'APEI de l'Aube s'inscrit dans des missions à long terme avec comme principal objectif de fournir une aide sur mesure aux personnes en fonction de leurs difficultés et de leur degré de handicap.

Le service social de l'APEI Aube est sollicité tantôt par les familles, les établissements et services de l'APEI Aube, tantôt par les personnes handicapées elles-mêmes et par les diverses instances et services sociaux.

Le service social peut intervenir à domicile, au sein des établissements ou recevoir les personnes et/ou familles à son bureau, situé au siège administratif de l'APEI Aube.

Les demandes pour lesquelles intervient le service social sont très diverses, telles que :

- ▶ Mise en place de vacances adaptées au handicap des personnes,
- ▶ Accompagnement dans les démarches administratives et financières,
- ▶ Soutien familial concernant l'annonce du handicap et le cheminement en vue de la meilleure acceptation possible du handicap,
- ▶ Orientation des enfants et adultes vers les structures adaptées à leur handicap,
- ▶ Enfant en danger,
- ▶ Demande de logement,
- ▶ Soutien à la parentalité,
- ▶ Mise en place de mesure de protection, après évaluation des besoins et difficultés de la personne handicapée,
- ▶ Violence au sein de la famille, du couple,
- ▶ Endettement...

La spécificité du service social est d'intervenir c'est-à-dire venir « entre », pour clarifier, créer, maintenir des liens. Vous trouverez les coordonnées du service dans les « contacts utiles » page 26.

## MODALITÉS DE RÉVISION DU PRÉSENT LIVRET

Conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'action sociale et des familles, un livret d'accueil est élaboré par l'établissement et remis à chaque personne accueillie.

Le présent document constitue donc un mode d'emploi de l'établissement qui vous accueille.

Il sera révisé en fonction de :

- ▶ L'évolution de la législation
- ▶ Modifications dans l'organisation interne,
- ▶ L'évolution des besoins de la population accueillie et du projet d'établissement.

Au minimum, il est relu et mis à jour une fois par an, et les modifications apportées sont présentées au CVS.

DATES	MOTIFS	INSTANCES	INDICES
28/11/2014	Validation	Conseil de la Vie Sociale	
22/04/2015	Validation	Conseil d'Administration	
20/11/2015	Insertion extrait projet associatif	Résidence le Labourat	
11/09/2017	Insertion personne de confiance	Résidence le Labourat	
18/10/2020	Révision et mise à jour	Résidence le Labourat	
18/06/2021	Présentation pour avis	Conseil de la Vie Sociale	
08/12/2021	Validation	Conseil d'Administration	

# CONTACTS UTILES

Résidence le Labourat  
29 bis, Avenue des Martyrs  
de la Résistance,  
10000 Troyes  
03 25 80 24 30  
labourat@apei-aube.com

Siège Social de l'APEI Aube  
29 bis, Avenue des Martyrs de  
la Résistance, 10000 Troyes  
03 25 70 44 00  
siege.adm@apei-aube.com

Service social de l'APEI  
Aube  
29 bis, Avenue des Martyrs  
de la Résistance, 10000  
Troyes  
03 25 70 44 23


## Président du CVS

29 bis, Avenue des Martyrs de la  
Résistance,  
10000 Troyes

 03 25 80 24 30



**AT 10-51** (Association Tutélaire)  
192 rue de Preize  
10000 Troyes

 03 25 76 44 70

 03 25 76 44 71




**UDAF** (Services Tutelles)  
34 rue Louis Ulbach - BP 138  
10004 Troyes

 03 25 71 13 70

 03 25 71 13 71



**CAF** Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube  
32 Rue Coulommière,  
10000 Troyes

 0810 25 10 10



**MDPH 10** pour adultes - Maison Départementale  
des Personnes Handicapées  
Cité Administrative des Vassaules  
10025 Troyes

 03 25 42 65 70




**TCAT** (Bus de ville)  
20 rue au Moines  
10000 Troyes

 03 25 70 49 10

 03 25 70 49 11



**GISMA (Santé du travail)**  
Groupement interprofessionnel Social  
et Médial Auboisi  
4 rue de la Montée St Pierre  
10042 Troyes

 03 25 76 24 70

 03 25 80 26 96

# NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE

SAMU ☎ 15

POLICE ☎ 17

POMPIERS ☎ 18

VIOLENCE FEMME INFO ☎ 18

**« FEMME POUR LE DIRE FEMME POUR AGIR »**

NUMÉRO DÉDIÉ AUX FEMMES HANDICAPÉES

APPEL EUROPÉEN ☎ 112

ENFANCE EN DANGER ☎ 119

SOS MALTRAITANCE ☎ 3977

NUMÉROS VERT D'ENFANCE ET PARTAGE ☎ 0 800 05 12 34

☎ 01 40 47 06 06



# RÉSIDENCE LE LABOURAT

Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés

29 av. des Martyrs de la Résistance, 10 000 Troyes

03 25 70 44 30

## Siège Social de l'APEI Aube

29 bis, Avenue des Martyrs de la Résistance, 10000 Troyes

03 25 70 44 00

[siege.adm@apei-aube.com](mailto:siege.adm@apei-aube.com)

